

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2012

=====

Président : Monsieur TUSCH Roger, Maire

Membres Présents : M. ROHR – Mme BELOTTI – MM. SEILER – COLSON – GUERIN
SCHMIDT – ZORATTI – SIEBERT – Mmes REEB – CENCI
MM. HOFFMANN – GANASSIN – FOGEL – VACCARO
Mme KOBOLD

Excusées : Mme HERGOTT (procuration M. le Maire)
Mme FRITZ (procuration M. VACCARO)

Convocation faite le 7 Mars 2012
Secrétaire de séance : Mme SCHERER Sandrine



ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 9 FÉVRIER 2012

Le compte-rendu de la réunion est adopté à l'unanimité.

15/2012 - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR PERCEPTEUR POUR 2011

Après s'être assuré que le Receveur-Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2011.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion 2011 dressé par le Receveur-Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

16/2012 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 PRESENTE PAR M. LE MAIRE

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 Mars 2011, approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2011.

Après avoir approuvé le Compte de gestion du Receveur-Percepteur à la présente séance.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, celui-ci s'étant ensuite retiré, le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur ROHR Jean-Pierre, 1^{er} Adjoint au Maire,

ADOPTE à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2011, comme suit :

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<i>Dépenses</i>	2 451 479.84	3 076 055.32
<i>Recettes</i>	2 893 221.71	3 001 318.56
EXCEDENT :	441 741.87	DEFICIT : 74 736.76

17/2012 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011
. COMMUNE (M14)

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ce jour,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 441 741.87 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1		+ 359 631.30 €
A) RESULTAT DE L'EXERCICE		+ 441 741.87 €
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE		-
Ligne 002 du Compte Administratif N-1		
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		
C) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)		+ 441 741.87 €

D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT (précédé de + ou -)		
D001 (besoin de financement).....		74 736.76 €
R001 (excédent de financement).....		-
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement		131 350.00 €
Excédent de financement.....		-
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E		206 086.76 €

DECISION D'AFFECTATION

Pour le montant du résultat à affecter en C) ci-dessus

1 – AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement G)= au minimum, couverture du besoin de financement F	441 741.87 €
2 – H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002	-

18/2012 - TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES 2012

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de n'appliquer aucune augmentation des taux des taxes directes locales.

FIXE les taux d'imposition des quatre taxes directes locales à percevoir au titre de l'année 2012, comme suit :

➤ Taxe d'habitation	12,53 %
➤ Taxe sur le Foncier Bâti	2,94 %
➤ Taxe sur le Foncier non Bâti	35,34 %
➤ Cotisation Foncière des Entreprises	19,10 %

19/2012 - SUBVENTIONS AUX SOCIETES – ANNEE 2012

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCORDE les subventions suivantes :

➤ Centre Communal d'Action Sociale	31 000.00 €
➤ Amicale du personnel communal	11 000.00 €
➤ Association des aviculteurs	650.00 €
➤ Association « Les vétérans »	550.00 €
➤ Coopérative scolaire « G. Lenôtre »	840.00 €
➤ Coopérative scolaire de l'école maternelle	380.00 €
➤ Entente Sportive	15 850.00 €
➤ Judo-Club	6 000.00 €
➤ Maison des Jeunes et de la Culture	5 000.00 €
➤ Société de pêche « La Carpe »	840.00 €
➤ Tennis-Club	4 300.00 €
➤ Association des Parents d'élèves	600.00 €
➤ Association des donneurs de sang bénévoles	250.00 €
➤ Association des Secouristes Français Croix Blanche de Richemont (ASFGBR)	730.00 €
➤ Vie Libre	350.00 €
➤ Accordange de Gandrange	800.00 €
➤ La Prévention Routière	50.00 €
➤ Croix Rouge Française	46.00 €
➤ APEI – Rosselange	274.00 €
➤ Vie et Culture	152.00 €
➤ Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie (FNACA Section d'Hagondange)	80.00 €
➤ Téléthon	200.00 €
➤ Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)	76.00 €

.../...

➤ Comité Départemental contre les maladies respiratoires et la Tuberculose	46.00 €
➤ Mission Locale du Nord Mosellan	783.00 €
➤ Secours Populaire Français	46.00 €
➤ Association Uckangeoise des Préretraités et Anciens Retraités (AUPAP)	200.00 €
➤ Foyer Socio Educatif du Collège Jean Moulin d'Uckange	100.00 €
➤ Association Socio Educative du Lycée St Exupéry – Fameck	100.00 €
➤ AFAD de Moselle (Association Familiale d'Aide à Domicile)	100.00 €
➤ AMOMFERLOR	300.00 €
➤ Comité Local pour le logement autonome des Jeunes du Nord Mosellan (APOLO J)	50.00 €
➤ Les restos du cœur	1 700.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir, en tant que représentant de la Commune.

20/2012 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES – ANNEE 2012

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCORDE les subventions exceptionnelles suivantes :

➤ Amicale du personnel communal	8 500.00 €
➤ Entente Sportive	2 900.00 €
➤ Judo-Club	2 830.00 €
➤ Tennis-Club	6 958.00 €
➤ Association des Parents d'élèves de RICHEMONT (APER)	500.00 €
➤ Maison des Jeunes et de la Culture	2 500.00 €

21/2012 - SUBVENTIONS POUR FRAIS SCOLAIRES

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer pour l'année scolaire 2012/2013, une participation pour frais scolaires aux enfants de RICHEMONT fréquentant les écoles publiques et privées, à temps complet, au-delà de l'école primaire (collèges, lycées, lycées techniques, CES, institutions privées et établissements d'enseignement commercial, ...), répartie de la façon suivante :

➤ de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	90,00 €
➤ de la seconde au BAC	150,00 €
➤ études supérieures	230,00 €

DECIDE que l'aide sera versée sur présentation d'un certificat délivré par l'établissement fréquenté.

22/2012 - BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE **. ANNEE 2012**

Le Budget Primitif proposé au vote du Conseil Municipal s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

▪ 2 712 450.00 €	pour la section de Fonctionnement
▪ 8 680 986.76 €	pour la section d'Investissement

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après examen détaillé,

.../...

Vu l'avis favorable de la Commission des finances,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif tel que proposé.

23/2012 - SERVICE PERISCOLAIRE

. APPROBATION DU BILAN DE L'EXERCICE 2011 PRESENTE PAR LA MJC

M. le Maire rappelle qu'en application de l'avenant n° 13 à la convention du 23 Novembre 1999, le versement des acomptes destinés à financer le service périscolaire est subordonné à l'approbation du bilan de l'exercice précédent, communiqué par la MJC.

Après examen des pièces et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le bilan du service périscolaire présenté par la MJC pour l'exercice 2011, qui présente un excédent de 1 703.60 €

DIT que ledit excédent sera reversé à la Commune.

24/2012 - FORET COMMUNALE

. PROGRAMME DES TRAVAUX 2012

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du programme des travaux à réaliser au cours de l'année 2012 en forêt communale et présenté par l'O.N.F. Il rappelle en outre que ces travaux s'inscrivent dans le plan d'aménagement forestier 2008 – 2022, approuvé par le Conseil Municipal en date du 29 Novembre 2007.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'exécution des travaux de ce programme estimé à la somme de 3 560.00 €H.T.
